

# COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOZÈRE

Lundi 4 avril 2016

Maison de quartier Jacques Audiberti

**Présents :** M. ALBINHAC, Mme ANDERNACH, Mme Cécile AUVIN, Mme Isabelle BARREAU, M. Claude BARROIS, M. Daniel BONNEFOUX, M. Olivier BOUDEVILLE, M. Guillaume BROSSOLETTE, M. Jean BRUDIEUX, Mme Colette CHERUBIN, Mme COLAS, M. Daniel DRONIOU, M. Alain DUBOIS-GUICHARD, M. René ENFER, Mme Marie-Dominique ESCARON, M. François FITTAN, M. Philippe GABILLOT, M. Jacques GARANDEL, M. Marc GINGOLD, M. Éric GOIX, M. Jean-Claude GODEAU, M. Paul JEANSELME, Mme Marie-Noël LACOUR, M. Guillaume LAPORTE, M. Guy LAURENT, M. Denis LESAIN, Mme Henriette MARTIN, M. Hervé MARTIN, Mme Jacqueline MARTINEZ-DURAND, Mme Christine MAUPAS, Mme Marie-Claire MERY, M. Bruno PRESSE, M. Antoine RADOVCIC, M. Jacques SALAUN, Mme Nathalie SOHN-CARFANTAN, M. Philippe SPIROUX, Mme Françoise SUSINI, M. Éric TAIEB, Mme Sandrine VETU.

**Excusés :** M. Jacques ESCARON, Mme Martine GIRARD, Mme Anick MELLINA-GOTTARDO

**Elus :**

- ✓ M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire délégué à la démocratie locale, à la vie des quartiers, aux nouvelles technologies, aux fêtes et manifestations, et en charge du quartier Lozère.
- ✓ M. Gilles CORDIER, conseiller municipal délégué au stationnement,
- ✓ M. Jean-Pierre MADIKA, adjoint au maire délégué à la sécurité, police municipale, occupation du domaine public et aux anciens combattants,
- ✓ M. Leonardo SFERRAZZA, adjoint au maire délégué à l'espace public, voirie et cimetière,
- ✓ M. Dominique POULAIN, adjoint au maire délégué à l'urbanisme durable,
- ✓ M. Lionel TETU, conseiller municipal délégué aux espaces verts et à la propreté.

**Services municipaux :**

- ✓ M. Sébastien MASSON : Service Démocratie Locale et Vie des Quartiers,
- ✓ M. André PAYA, Directeur des services techniques et de l'aménagement

**Président de séance :** M. Guy LAURENT

**Secrétaire de séance :** M. Sébastien MASSON, Service Démocratie Locale et Vie des Quartiers

**Ordre du jour :**

- Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire chargé du quartier LOZÈRE.
- Désignation / élection du (de la) président(e) de séance
- Validation du compte rendu de la séance du lundi 25 janvier 2016
- Points spéciaux – Actualités
  - Retour sur les réunions des conseils de quartier spécifiques à la révision du Plan Local d'Urbanisme
  - Information sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Compte-rendu validé par le Conseil de quartier

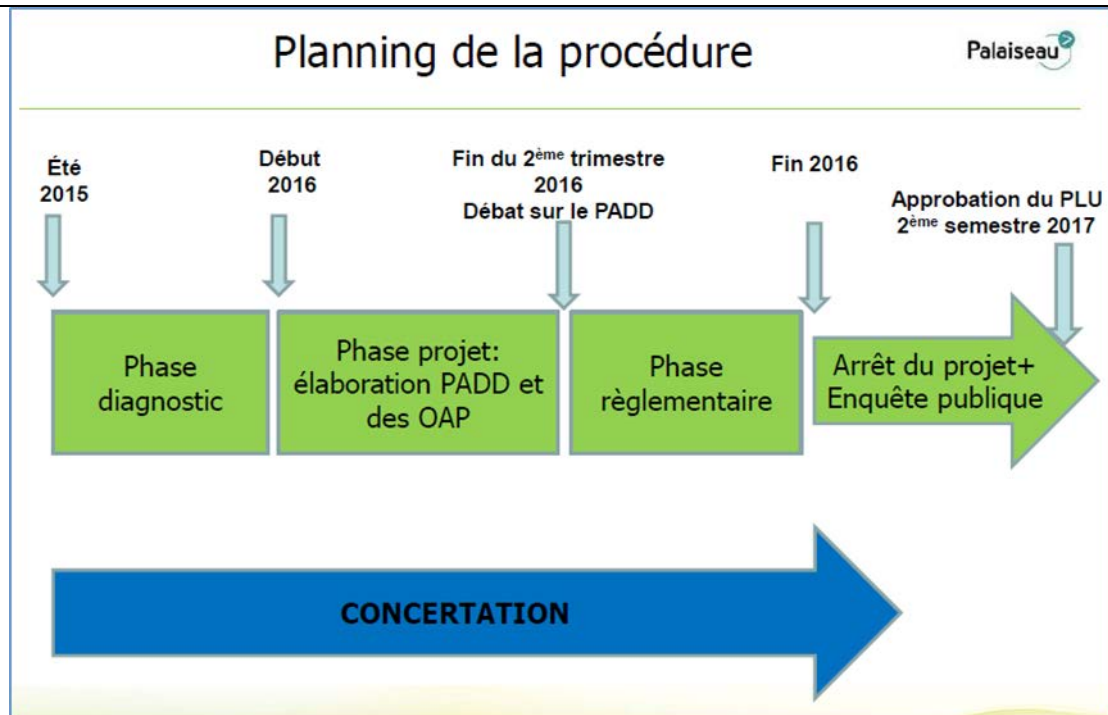
- 
- Information sur la sécurité, notamment les cambriolages, dans le quartier de Lozère
  - Information sur les actions réalisées sur l'espace public
  - Travaux des commissions
    - Commission « Investissements »
    - Commission « liaisons Plateau-Vallée »
    - Commission « circulation-stationnement »
    - Commission « site internet »
  - Questions diverses
  - Définition de l'ordre du jour du prochain conseil de quartier (20 juin 2016, 20h00, maison de quartier Jacques Audiberti)
  - **Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire chargé du quartier Lozère**
  - **Désignation / élection du (de la) président(e) de séance**  
M. Guy LAURENT est le président de la séance.
  - **Validation du compte rendu de la séance du 11 janvier 2016**  
Le compte-rendu est validé sans modification.
  - **Points spéciaux – Actualités**
    - **Retour sur les réunions des conseils de quartier spécifiques à la révision du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de novembre-décembre 2015.**

## **Retour sur la première phase : le diagnostic Les moyens de la concertation engagés**

- Les conseils de quartier du mois de novembre ont permis à l'ensemble des participants d'échanger sur leur vision du territoire autour de quatre thèmes : habitat, travail, mobilités et cadre de vie/environnement,
- Ce travail permet à l'équipe municipale et à ses bureaux d'études d'approfondir le diagnostic territorial préalable à la réflexion sur le projet.
- Les comptes rendus de ces réunions sont consultables sur le site internet dédié au PLU **[www.plu-palaiseau.fr](http://www.plu-palaiseau.fr)** et dans les registres de concertation disponibles en mairie et au service du Développement urbain,
- La concertation se poursuit sur l'ensemble du territoire à travers la mise à disposition d'urnes chez les commerçants palaisiens ainsi que dans les maisons de quartier (Les Parisiennes, Les Ludovores, Pressing de la Mairie, Héraclès, De deux choses Lune, Agora Presse, Alexandre K, Marie Morgane, Boucherie Moncouyoux, Bijouterie Frénot).

## **Les prochaines étapes : la phase projet**

- La prochaine étape de la procédure : la construction du projet de territoire, dit Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Quand s'exprimer : des ateliers thématiques vont se dérouler lors de la deuxième quinzaine de mai. Ils permettront à l'ensemble des palaisiens de participer à la définition du projet de ville; 4 thèmes sont identifiés : Environnement - cadre de vie Mobilité Habitat Développement économique
- La concertation continue...
  - ✓ Pal'Mag
  - ✓ [www.plu-palaiseau.fr](http://www.plu-palaiseau.fr)
  - ✓ Registres de concertation



OAP : orientations d'aménagement et de programmation

M. DRONIOU estime que l'Etat impose des dérogations dans un trop grand nombre de cas.  
M. POULAIN invite à participer à l'enquête publique sur la Ligne 18.

#### ➤ **Information sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)**

M. POULAIN annonce qu'il n'y a pas de révision programmée du PPRI par les services de l'État.

Mme MAUPAS, qui estime que les Palaisiens sont insuffisamment informés de l'existence et des prescriptions du PPRI, souhaite que les conseils de quartier soient avertis de toute révision et inclus dans le processus de concertation dans le cas où celle-ci serait programmée, en parallèle avec la concertation sur révision du PLU. M. PAYA précise que le PLU intègre de fait les dispositions qui sont arrêtées par le PPRI et ajoute que s'il devait y avoir une concertation sur la révision du PPRI, celle-ci serait forcément menée par l'État. Aussi, la Ville est amenée se positionner sur les paramètres qui ont une incidence sur la gestion des eaux pluviales.

► M. GABILLOT précise qu'il est important de se renseigner pour savoir quand aura lieu le PPRI pour la vallée de l'Yvette. En effet pour le PPRI de 2006, il n'y a eu qu'une seule réunion publique à Bures-sur-Yvette dans la période de prolongation de l'enquête publique et ce pour l'ensemble des habitants de la vallée de l'Yvette. M. POULAIN répète que la préfecture a été saisie à ce sujet et qu'aucune modification du PPRI n'est à ce jour prévu par les services de l'État.

► Plusieurs participants s'interrogent sur le cas du non-respect des règles du PLU, et souhaitent savoir si le contrôle par la commune des permis de construire est pas systématique. M. POULAIN assure que les services veillent au respect des règles.

► M. BRUDIEUX pose la question de la surélévation du pont dit « des deux gares » mitoyen entre les communes de Palaiseau et Villebon, après avoir évoqué la question à de multiples reprises avec la municipalité et l'avoir relancé.

M. POULAIN évoque la lutte contre les inondations menée par le S.I.A.H.V.Y., notamment par la régulation du cours d'eau et l'extension des zones humides. M. BRUDIEUX précise que le plan de restructuration biologique de l'Yvette et de ses affluents n'est pas de nature à remédier, en période de crue, au libre écoulement des eaux compte-tenu de l'obstacle majeur constitué par cet ouvrage dont le débouché est « très insuffisant ». Il rappelle que le projet de relevage du pont des deux gares en bas de la rue de l'Yvette constitue un ouvrage routier et non un aménagement du cours d'eau. Seules des précautions en phase travaux seraient nécessaires afin de limiter le risque de pollution du milieu.

M. POULAIN explique que la ville de Palaiseau n'est actuellement pas en capacité de financer les travaux de relevage de ce pont. M. BRUDIEUX relate une rencontre informelle avec M. le maire de Villebon. Celui-ci l'a informé que la ville de Villebon est toujours disposée dans les un à deux ans, à assurer sa part de cofinancement relatif au relevage de l'ouvrage. M. CARISTAN répond que la ville de Palaiseau n'a pas été saisie par la ville de Villebon et ne dispose pas de cette information.

M. BRUDIEUX fait état d'une étude de faisabilité de surélévation de l'ouvrage demandée conjointement par les deux communes au S.I.A.H.V.Y. il y a plusieurs années. Cette étude, remise en 2010 par le S.I.A.H.V.Y., a fait apparaître deux solutions conduisant à une augmentation très insuffisante de 0,25 mètre du tirant d'air de l'ouvrage existant. Le montant de l'opération qui comportait le moins de nuisances s'élevait à 310 000 € hors taxes. M. BRUDIEUX est pleinement conscient des difficultés financières rencontrées par la ville de Palaiseau. Néanmoins, compte-tenu des problèmes générés par cet ouvrage, il demande si des subventions pour sa modification ne sont pas à rechercher auprès de la communauté Paris-Saclay, voire de l'Europe.

► Un participant demande s'il est possible d'obtenir un document sur le PPRI. M. POULAIN répond que ces informations sont disponibles sur le site internet du Département.

► M. POULAIN informe que si des travaux chez des particuliers ont débuté sans permis, soit la situation est réglementaire et régularisable, soit la Ville lance une action en justice. Un procès-verbal peut être rédigé par un des instructeurs assermentés. Le maire peut prendre un arrêté interruptif de travaux. Par ailleurs, M. POULAIN affirme que les citoyens peuvent signaler des situations qui paraissent anormales.

➤ **Information sur la sécurité, notamment les cambriolages, dans le quartier de Lozère.**

M. Jean-Pierre MADIKA présente quelques chiffres annuels disponibles pour les années 2012-2015 :

200 cambriolages, leur nombre étant en baisse,

80 vols de véhicules, leur nombre étant en hausse,

200 vols d'accessoires.

60 % des faits ont lieu entre 0h et 6h.

Les 107 rubriques des faits de délinquance de la Police nationale comptabilisent 1300 faits tout confondu.

Pour l'année 2015, la répartition des cambriolages sur Palaiseau est quasiment uniforme, sauf sur la bande nord (légèrement supérieure).

M. MADIKA rappelle les actions entreprises pour lutter contre les faits de délinquance :

- la signature d'une convention entre la Police municipale et la Police nationale ;

- la signature d'un protocole de participation citoyenne avec 15 référents palaisiens, nettement inférieurs à Bièvres (70 référents) ;

- la mise en place d'un système de vidéoprotection à venir sur des points névralgiques de la ville (gares, lieux de trafics) ;

- un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (**CLSPD**) a été créé. Le Diagnostic Local de Sécurité sera porté à la connaissance du maire lors d'une réunion le 12 avril pour décliner en plan d'actions les 3 axes stratégiques : la tranquillité publique, la violence faite aux femmes, la prise en compte des victimes. La Police nationale a mis en place des patrouilles équestres (une pour le département) ; elle a été demandée une fois par semaine sur Palaiseau. Une brigade de nuit de la Police municipale sera créée (de 22h à 6h).

M. MADIKA rappelle le numéro de téléphone portable de la police municipale (**06 82 80 26 38**) et invite, en cas d'anomalie d'intervention de la Police nationale (ils ne sont que 6 pour la circonscription Palaiseau-Les Ulis), à adresser un mél détaillé à M. le Maire afin de la relayer en réunion de coordination avec le commissaire de police.

Mme MAUPAS, revenant sur la vidéoprotection, demande quels sont les lieux de trafics M. MADIKA évoque des trafics de stupéfiants à l'îlot 10, à la piscine de la Vague, aux Champs Frétauts, sur les bords de l'Yvette (vers terrains de rugby, tennis). Mme AUVIN signale également le parc Henri Poincaré, sous le bois, ainsi que le parking de la résidence Mail du Manoir dont des voitures ont fait l'objet de vandalisme et d'effractions la nuit précédente. M. MADIKA rappelle que toute interpellation pour trafic de stupéfiant doit faire l'objet d'un flagrant délit.

Il évoque aussi le haut de la rue de la Gare (gare de Palaiseau) où des femmes sont importunées.

➤ **Information sur les actions réalisées sur l'espace public.**

M. SFERRAZZA annonce qu'une opération de rebouchage de trous de voirie est en cours à Palaiseau. Concernant le quartier de Lozère, les rues Collet, Henri Poincaré, Daniel Villey, de la Vallée, des Prés, Charles Péguy, Théodore de Banville, Alfred de Musset, Alfred de Vigny, l'avenue du Général Leclerc et le boulevard Nicolas Samson ont fait l'objet d'interventions.

▶ Mme VETU signale un trou de voirie rue Hollin.

▶ M. GARANDEL rappelle avoir proposé de changer l'emplacement du radar situé rue de l'Orme (dans l'autre sens de la circulation).

• **Travaux des commissions**

○ **Commission circulation-stationnement.**

La commission s'est réunie le 21 mars 2016 et a mis en évidence une série de situations problématiques, parmi lesquelles :

Rue du Moulin : sécurité des trottoirs, difficultés pour le pédibus en raison des voitures garées à moitié sur le trottoir, ce qui contraint les enfants à marcher sur la rue ;

Rue Marceau : difficulté de croisement des véhicules, ce qui bloque le bus scolaire ;

Rue de l'Yvette : voitures stationnées gênant la circulation et la visibilité, notamment en haut de la rue ;

Avenue du Général Leclerc : manque de clarté entre les différentes limitations de vitesse.

D'une manière générale, la commission unanime demande que les abords des intersections soient dégagés pour la visibilité et le croisement des véhicules et que les bordures de trottoirs soient peintes en jaune pour matérialiser l'interdiction de stationner à ces endroits conformément au code de la route.

M. CARISTAN demande à ce qu'un compte-rendu de la commission soit réalisé et transmis à la municipalité pour démarrer un travail partenarial avec les élus et services concernés.

M. CARISTAN rappelle qu'en ce qui concerne les zones 30, un travail sera mené avec les conseils de quartier. M. CARISTAN informe qu'une expérimentation de bus de plus petite taille a été demandée à TRANSDEV par la Communauté Paris Saclay au STIF. M. CORDIER ajoute qu'une vingtaine de rues sera à traiter en 2016 sur la question du stationnement, suite à des signalements de riverains. Il y aura notamment les rues du Moulin, Jean de la Fontaine, Marceau, Parmentier, Beau Séjour, Sully Prud'homme, Musset. La Ville fera des propositions lors d'une réunion publique et un plan sera ensuite mis en place.

Mme MAUPAS suggère de commencer par des expérimentations de 6 mois, comme pour le sens de circulation de la rue H. Poincaré.

M. CORDIER propose de participer à la prochaine réunion de la commission « circulation-stationnement » du conseil de quartier. Mme MERY s'inscrit dans cette commission.

M. BROSSOLETTE demande s'il est possible de prendre connaissance des statistiques d'accidentologie de la Ville. M. MADIKA répond qu'il est possible d'avoir celles de la Police nationale. Mme MAUPAS souhaite qu'elles puissent être transmises à la commission.

M. BROSSOLETTE signale qu'une jardinière masque la visibilité du trottoir avenue du Général Leclerc au niveau du Crédit Agricole. Il repose le problème de la piste cyclable sur cette avenue, dangereuse sur le trottoir.

Mme VETU propose d'installer des détecteurs de vitesse pour 3 feux de cette avenue, déclenchant le feu rouge en cas d'excès de vitesse.

○ **Commission « Investissements ».**

- **Commission inter-quartiers investissements** : Mme MAUPAS, qui y représente le conseil de quartier avec Mme MELLINA, rappelle les projets 2015 en cours de réalisation : la pose de tables de jeux dans les parcs et squares de la ville ainsi que la pose à venir des premières plaques de signalétique patrimoniales. Une inauguration des tables de jeux peut être prévue autour d'un moment convivial avec les Palaisiens qui pourrait être une occasion de faire connaître les travaux du conseil de quartier (financé par le budget de fonctionnement qui leur est dédié. Le conseil de quartier valide cette idée). Pour le budget d'investissement de l'année 2016, la commission inter-quartiers investissements réfléchit à des jardinières publiques participatives de plantes aromatiques et à la poursuite de création de plaques de signalétique patrimoniales.
- **Commission investissement du conseil de quartier** : elle fait des propositions au conseil de quartier et les transmet validés à la commission inter-quartiers, dont elle rend compte ensuite des travaux et décisions au conseil de quartier. Elle réfléchit à deux autres pistes : pose d'une table de ping-pong dans le parc rue des Prés et plantation d'arbres fruitiers pour un verger éducatif sur le terrain libre derrière la crèche de Lozère, en liaison avec les écoles, la maison de quartier et les 2 crèches. Elle réfléchit aussi à d'autres plaques de signalétique patrimoniales sur le quartier. Elle est chargée d'organiser avec la Ville l'inauguration des tables de jeux du Parc Poincaré en juin.

○ **Commission « Liaisons Plateau-Vallée ».**

La commission se rend aux réunions organisées par l'EPAPS.

M. DRONIOU partage des informations sur les voiries suite à la dernière réunion du 4 février, photos à l'appui : la route de la Ferme de la Vauve sera refaite, de même que les voies de circulation douce qui seront ensuite rétrocédées à la Communauté de Paris Saclay. M. DRONIOU déplore que les modifications à effectuer aux liaisons Plateau-Vallée –uniquement entraînées par les implantations du projet de l'état, qui vont très notablement y modifier les flux de circulation de voitures, cyclistes et piétons – soient (hors celles relatives à la N118) imputées aux budgets communaux et de l'agglomération de communes. Il alerte sur le fait que des camions de chantier empruntent le petit pont datant de Louis XIV et que des gravats ont été déposés le long d'un mur. Enfin, il signale que dans la rigole de Corbeville, l'eau stagne et sent mauvais.

○ **Commission « site internet » du conseil de quartier.**

M. LAURENT présente le site du conseil de quartier récemment créé. Le site devrait être enrichi peu à peu par les comptes rendus des commissions du conseil de quartier et bon nombre d'informations sur les travaux du conseil de quartier.

Mme SOHN-CARFANTAN propose que le lien figure sur le site de la Ville : <http://cq-lozere-palaiseau.fr>

• **Questions diverses :**

► M. BROSOLETTTE estime que les informations festives et administratives ne devraient pas figurer sur les mêmes panneaux d'affichage. Il alerte sur le fait que la réunion du conseil de quartier n'a pas été affichée devant la maison de quartier.

Mme ESCARON propose de faire poser un panneau d'affichage au marché de Lozère, au lieu de devoir afficher sur les portes. Cette hypothèse ne pourra être envisagée que lorsque la Ville passera le marché de renouvellement de mobilier urbain (panneaux libres et municipaux). Les conseils de quartier ont eux des panneaux spécifiques.

► Mme VETU estime que la réfection de la rue Victor Hugo est une vraie réussite pour les divers utilisateurs (piétons, vélos, voitures) et qu'une telle conception respectant la Charte Handicap devrait être généralisée. M. CARISTAN répond que la configuration de cette rue imposait de travailler ainsi. En raison des coûts importants, il n'est pas possible de systématiser ce type d'opération.

- 
- **Points à l'ordre du jour du prochain conseil de quartier (13 juin 2016 20h00 Maison de Quartier Jacques Audiberti) :**

Retour des travaux des commissions  
Points d'actualité.